

# Lettres Patentes

Qui ordonne de faire  
 donner Creue d'unare  
 d'or fin deux deniers  
 d'or allou.

Duy. Novembre 1551.

Jean par la grace de Dieu  
 Roy de France: a tous amez  
 et loaux, les yvercaux, Maistres,  
 de nos Monnoyes et de  
 credition: nous pour certain  
 Cause vous mandons que  
 tanton cre saur delay, vous  
 faciez donner Creue en tou  
 mare d'or fin, qui sera apor  
 en nos Monnoyes de deux  
 deniers d'or allou, outre de

pris, que nous en donnons  
après lequel on desirant  
deux deniers d'or à l'écu pour  
marché, se faire à vous  
et à chacun de vous, donner  
plein pouvoir, autorité, et  
mandement spécial par la  
tenue de représenter. Donné  
à St Christophe en halle  
le neuf<sup>e</sup> de novembre l'an  
1551, ainsi signé, Paul  
Roy à la relation du Conseil  
y esmon.